

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia Olivier

N° 138019-2023/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2023
N° 32-2023/RAP-COM

RAPPORT
des commissions du budget, des finances et du patrimoine, du développement économique, du personnel et de la réglementation générale, et de la santé et de l'action sociale (BFP-DE-PRG SAS)
du vendredi 21 juillet 2023

Le **vendredi 21 juillet 2023 à 11 heures 05**, les commissions du budget, des finances et du patrimoine, du développement économique, du personnel et de la réglementation générale et de la santé et de l'action sociale (BFP-DE-PRG-SAS) se sont réunies sous la présidence de M. Philippe Michel, président de la commission BFP, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n°95809-2023/1-ACTS** : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 64-2022/APS du 18 octobre 2022 créant un dispositif d'incitation à l'installation des médecins libéraux dans les zones en pénurie d'offre de soins de la province Sud - *délibération APS*.

Présents :

Membres de la commission BFP :

M. Jean-Gabriel Favreau, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

Membres de la commission DE :

Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Marie-Line Sakilia, M. Petelo Sao, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou.

Membres de la commission PRG :

M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Maria-Isabella Saliga Lutovika, M. Lionel Paagalua, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou.

Membres de la commission SAS

Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Christiane Saridjan-Verger et M. Julien Tran Ap.

Absents :

Membre de la commission BFP :

M. Guy-Olivier Cuenot.

Membres de la commission DE :

M. Guy-Olivier Cuenot et Mme Magali Manuohalalo.

Membres de la commission PRG :

Mme Magali Manuohalalo et M. Aloisio Sako (excusé).

Membres de la commission SAS :

M. Philippe Dunoyer et Mme Inès Kouathé (excusée).

Procurations* :

Membre de la commission BFP :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

Membre de la commission DE :

M. Briec Frogier donne procuration à Mme Naïa Wateou.

Membre de la commission PRG :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

Membre de la commission SAS :

Mme Aniseta Tufele donne procuration à Mme Nadine Jalabert.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 6 membres présents et 2 membres absents ou représentés pour la commission BFP, soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés pour la commission DE, soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés pour la commission PRG et soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés pour la commission SAS.

Participaient également en leur qualité de conseillers :

Mme Amandine Darras et Mme Annie Qaeze.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Mme Stéphanie Siaga, chef de service adjointe des affaires juridiques et de la réglementation (SAJR/DAJI) ;

Mme Margot Uzan, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 95809-2023/1-ACTS** : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 64-2022/APS du 18 octobre 2022 créant un dispositif d'incitation à l'installation des médecins libéraux dans les zones en pénurie d'offre de soins de la province Sud - *délibération APS*.

Le 18 octobre 2022, votre assemblée a pris une délibération visant à favoriser l'installation de cabinets de médecine libérale dans l'Intérieur et à l'île des Pins. Cette délibération, qui s'adresse aux sociétés vouées à l'art médical, prévoit le versement d'une aide à l'installation de 6.000.000 francs CFP, versée en 3 parties sur 3 années, et le remboursement des frais des formations annuelles auxquelles elle astreint les praticiens généralistes afin de renforcer et maintenir leurs compétences en matière d'urgence médicale.

La raréfaction des cabinets libéraux se poursuivant, le Bureau, habilité à désigner de nouvelles zones éligibles, a été amené à ajouter des quartiers et lieux-dits du Grand Nouméa dans la liste desdites zones.

Le dispositif est ouvert à l'ensemble de l'Intérieur et à l'île des Pins comme il est rappelé ci-dessus. En principe il n'intéresse pas le Grand Nouméa, mais par dérogation permanente, y sont aujourd'hui éligibles les sociétés médicales visant une installation à :

- ❖ Katiramona (partie du lieu-dit située dans la circonscription communale de Dumbéa) ;
- ❖ Plum, Mont-Dore Sud et le Vallon Dore (Mont-Dore) ;
- ❖ La Tontouta (Païta).

Doit être effectué le constat que la raréfaction des cabinets médicaux libéraux connaît un parallèle dans la profession dentaire : les cabinets de chirurgiens-dentistes sont peu nombreux en Brousse, ce qui constitue une fragilité dans l'offre de soins odontologiques. Le phénomène est accentué par le fait que la province Sud n'arrive plus à recruter de praticiens, naguère présents et actifs au sein de plusieurs de ses centres médico-sociaux mais dont les effectifs ont été réduits à néant par des départs en retraite successifs.

Il vous est donc proposé d'offrir aux chirurgiens-dentistes libéraux groupés en sociétés la même aide à l'installation que celle déjà proposée aux sociétés de médecins, et ce dans les mêmes orbes géographiques.

En revanche, l'assujettissement des chirurgiens-dentistes à des impératifs de permanence des soins généraux, à la participation à la gestion de l'urgence médicale et du prompt secours ne se posant pas, il n'est pas question de soumettre ces professionnels à des formations annuelles dans ce domaine et en conséquence, il n'est pas proposé de les défrayer de telles formations.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

En propos liminaires, M. Bergery a rappelé que suite à la pénurie de médecins généralistes, l'assemblée avait adopté en octobre dernier une délibération visant à favoriser l'installation de cabinets de médecine libérale dans l'Intérieur et à l'île des Pins. Depuis, deux médecins ont bénéficié du dispositif et aujourd'hui il est proposé de l'étendre aux cabinets de chirurgiens-dentistes peu nombreux en brousse.

Dans la discussion générale, Mme Wateou a remercié l'exécutif ainsi que la direction de l'action sanitaire et sociale (DPASS) pour la prise en compte de cette problématique médicale en soulignant les équipements conséquents mais également les soins importants qu'apportent les chirurgiens-dentistes. La santé bucco-dentaire est un enjeu de santé publique comme le montrent les campagnes de sensibilisation faites régulièrement, et ce depuis plusieurs années, auprès des scolaires.

De même, Mme Darras a salué cette initiative et a indiqué qu'il existait des problèmes similaires avec les ophtalmologistes et les ambulanciers. Pour ces derniers, il existerait un manque d'ambulanciers pour faire face aux urgences puisque 90 ambulanciers sont en attente de l'agrément obligatoire ; or les prochaines formations ne seraient délivrées qu'en 2025. Il serait important de proposer une formation ou de financer un diplôme d'Etat ainsi qu'une aide à l'installation pour ces personnes afin d'assurer la qualité des soins en brousse notamment à Bourail, Moindou et Sarraméa.

En réponse, M. Brial a précisé que les ophtalmologistes étaient déjà inclus dans le premier dispositif, ouvert aux spécialistes. En ce qui concerne les ambulances, il n'est pas constaté de pénurie sur le territoire mais plus précisément une mauvaise organisation du secteur qui ne permet pas de couvrir toute la province. M. Pannier a complété ces propos en rappelant qu'au regard de la loi organique et de la loi de pays du 2 juin 2022 sur le code de la santé publique applicable, il faut assurer le contrôle de la continuité de l'effectivité du service mis en place et organiser les formations nécessaires. Une proposition de vœu peut être faite en ce sens auprès du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, dont c'est la compétence, pour remédier au problème. Le vœu porterait sur la mise en œuvre d'une politique volontariste et globale du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sur la question des transports sanitaires terrestres qui reprendrait le contrôle strict des obligations des sociétés d'ambulances, un travail global à faire avec l'ensemble des professionnels du secteur et la mise en œuvre des formations initiales et continues par le biais de l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS). Ce vœu pourrait être ajouté à l'ordre du jour de la prochaine assemblée de province du 3 août 2023, ce qui a été approuvé à l'unanimité des membres présents des commissions.

Mme Darras a remercié pour cette initiative et a émis le souhait que soient maintenus les postes d'ambulancier au centre médico-social (CMS) de Bourail.

M. Pannier a alors expliqué que Bourail possédait 4 sociétés d'ambulances et donc un taux de couverture très satisfaisant mais un travail de régulation reste à engager et c'est bien l'objectif du vœu proposé.

Examen du projet de délibération :

Mme Muriel Malfar-Pauga a quitté la séance et n'a donc pas participé au vote de ce projet de texte.

Articles 1 à 10 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Commission BFP :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap).

Commission DE :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Briec Frogier, Mme Marie-Line Sakilia, M. Petelo Sao, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou).

Commission PRG :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Maria-Isabella Saliga Lutovika, M. Lionel Paagalua, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou).

Commission SAS :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Nadine Jalabert, Mme Maria-Isabella Saliga Lutovika, Mme Christiane Saridjan-Verger, M. Julien Tran Ap et Mme Aniseta Tufele).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission BFP a clôturé la réunion à 11 heures 25.

Le président de la commission du
budget, des finances et du patrimoine



Philippe Michel